

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24650**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle propreté de l'environnement urbain - collecte et recyclage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 6	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

225 Plasturgie, matériaux composites

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié, salarié d'une entreprise ou d'un organisme du secteur public ou privé qui exerce dans le secteur du nettoyage, dans le secteur de la collecte des déchets et dans le secteur du traitement et de la valorisation des déchets. Les emplois occupés pourront s'accompagner d'un rôle de conseil, d'accueil et de suivi.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

secteur du nettoyage, de la collecte des déchets et du traitement et de la valorisation des déchets

agent de nettoyage manuel ou mécanisé, conducteur d'engins de transfert

agent d'accueil, de pesée, d'enregistrement des déchets, opérateurs de tri, opérateur de centre de transit

Codes des fiches ROME les plus proches :

H3201 : Conduite d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs

H2902 : Chaudronnerie - tôlerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- techniques de nettoyage et de propreté urbaine
- techniques de collecte
- techniques de traitement/valorisation des déchets
- français et histoire géographie- enseignement moral et civique
- mathématiques sciences physiques et chimiques
- éducation physique et sportive

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24650 - UP1 : techniques de nettoyage et de propreté urbaine	recueillir l'information à des fins professionnelles préparer l'intervention adapter son organisation adapter son organisation aux risques potentiels et aux aléas rencontrés mettre en oeuvre des opérations de nettoyage mettre en oeuvre ks mesures adaptées en cas d'accident ou d'incident mettre en oeuvre des opérations de traçabilité et de contrôle qualité utiliser les outils et méthodes de communication

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24650 - techniques de collecte	<p>mettre en oeuvre des opérations de collecte des déchets</p> <p>effectuer la maintenance préventive et l'entretien courant des matériels</p> <p>apprécier les incidences de son activité sur l'environnement</p> <p>utiiser les outils et méthodes de comunication</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24650 - techniques de traitement/valorisation des déchets	<p>sélectionner décoder l'information</p> <p>gérer son poste de travail</p> <p>mettre en oeuvre des opérations de traitement des déchets</p> <p>respecter les procédures de sécurité</p> <p>établir une communication profesionnelle en interne</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24650 - français et histoire géographie-enseignement moral et civique	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>HG et EMC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24650 - mathématiques sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - rechercher extraire et organiser l'information - proposer choisir exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - expérimenter, - critiquer un résultat argumenter - rendre compte d'une démarche d'un résultat à l'oral ou à l'écrit
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24650 - éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24650 - LVG facultative	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <p>S'exprimer oralement en continu</p> <p>Interagir en langue étrangère</p> <p>Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère</p>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 24650 - arts appliqués et cultures artistiques	<p>utiliser des moyens d'expression des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - se réperer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques oeuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 mars 2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Opérateur des industries du recyclage